

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Lundi 11 juillet 2022

L'an 2022, le lundi 11 juillet à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents : Jean Michel DE MONICAULT, Christine BAUDRY, Marcel BOUCHER, Pierre de MONICAULT, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN,

Pouvoirs : Geraldine CHAPELAIN à Jacky SABOURIN ; Cyril GARREAU à Jean Michel de MONICAULT ; Freddy BIZARD à Pierre de MONICAULT.

Absents : Jean François CARRIERE, Alexandre GUENEAU

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de pouvoirs : 3
Votants : 9
Absents : 2

Date de convocation : le Jeudi 30 juin 2022

ORDRE DU JOUR :

Nous nous limiterons au point suivant :

Nomination d'un secrétaire

- 1) **Approbation du compte rendu du 13 juin 2022**
- 2) **Gestion du Personnel,**
- 3) **Finances, Décision Modificative**
- 4) **Urbanisme**
- 5) **Fleurissement, environnement, patrimoine**
- 6) **SIEGE : projet 2023**
- 7) **Compte rendu assemblées plénières (SNA27 et CAUE)**
- 8) **Informations diverses,**
- 9) **Prochains rendez-vous.**

Les dossiers concernant ces points sont consultables en mairie.

Prochain Conseil municipal : le lundi 5 septembre 2022 à 18 h 30 en présence de Mme Porcher

Nomination d'un secrétaire : Nicolas Péan

1. **Approbation du compte rendu du lundi 13 juin 2022. Aucun**
2. **Gestion du personnel :**
 - a. Avancement du dossier de mise à la retraite d'Éric LEBREC.
 - b. Congés d'été (voir tableau Excel) le maire demande à ceux qui n'ont pas répondu de remplir le tableau qui a été envoyé la semaine dernière)
3. **Finances :**
 - a. **Bilan comptable à mi-année** (les tableaux de ce bilan vous sont présentés en séance et seront remis à hauteur pour le conseil du 5 septembre en présence de Mme PORCHER).

Pour info : Mme Porcher nous a informé son indisponibilité pour le conseil du 4 ou 11 juillet. Elle participera à celui du 5 septembre 2022.

Le maire présente au conseil ce bilan et fait les interprétations et explications nécessaires : la planification des dépenses est respectée.